

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

SESSION : janvier 2018
ANNEE D'ETUDE : LICENCE DROIT – 2^{ème} ANNEE
DISCIPLINE : DROIT CIVIL (équipe 1)
TITULAIRE DU COURS : M. le professeur LEVENEUR

Les étudiants devront traiter au choix l'un des deux sujets suivants :
(Document autorisé : Code civil)

PREMIER SUJET : La force majeure en matière contractuelle

SECOND SUJET : Commentaire de l'article 1221 du Code civil :

« Le créancier d'une obligation peut, après mise en demeure, en poursuivre l'exécution en nature sauf si cette exécution est impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur et son intérêt pour le créancier. »